

Statut du sol et urbanisme

Paradoxe: d'après les statistiques, le besoin en logements se fait à nouveau sentir durement, du moins dans les grandes agglomérations; et dans le même temps il n'y a jamais eu autant de manifestations de mauvaise humeur à l'égard des nouveaux projets immobiliers!

Partout, groupes d'habitants, associations de sauvegarde du patrimoine, simples particuliers se saisissent des voies de droit — référendum, initiative, pétition, recours — orchestrent des campagnes de presse, plantent un arbre symbolique ou occupent les lieux destinés à une rénovation, à une promotion immobilière nouvelle.

A Genève, les milieux immobiliers et patronaux

s'énervent. Jusqu'à faire savoir bien haut que ces groupes pourraient d'ores et déjà être tenus pour responsables de la crise du logement. Et de dénoncer des manœuvres orchestrées pour déstabiliser nos institutions.

Un promoteur important du bout du lac, à la tête de onze projets immobiliers, est confronté à l'opposition de onze groupes d'habitants...

Laissons les milieux immobiliers et patronaux en bonne compagnie, celle des totalitarismes de gauche et de droite, qui brandissent l'explication par le complot à toute occasion.

Le développement fantastique de l'immobilier et de l'urbanisme au cours des vingt dernières années, la transformation rapide des villes, la multiplication des voies de circulation, tous ces phénomènes, et surtout la brutalité de leur apparition, ont pro-

SUITE ET FIN AU VERSO

FACE À FACE

Ce promoteur venu d'ailleurs

L'homme est grand, carré d'épaules, rouge de figure, souriant mais un peu inquiet. Il a invité la presse genevoise, les autorités et même les associations qui ont donné de la voix lorsque la Caisse d'épargne du canton de Genève a fait mine de vouloir démolir les immeubles qui font face à la gare Cornavin.

Le nouveau propriétaire, c'est lui, Viktor Kleinert. Et s'il est là aujourd'hui, dans ce salon du Buffet de la gare de Genève, c'est pour expliquer ses intentions.

La population genevoise a manifesté le désir de voir subsister cet ensemble architectural? Je le conserverai: rénovation des façades, maintien du gabarit.

Certaines associations — dont «Vivre en ville», initiatrice du référendum contre le parking de Cornavin — s'opposent à la disparition des logements au centre-ville ou à leur transformation en appartements de luxe? Je propose 54 appartements, dont 21 à des loyers HLM, les autres à des prix raisonnables.

Un immeuble est encore totalement habité? Les locataires actuels auront la priorité pour se reloger.

Et malgré ces «contraintes», le promoteur bernois trouve son compte dans l'entreprise.

Tout ce que la Caisse d'épargne, institution d'intérêt public, considèrerait comme irréalisable devient possible.

Certes, il ne s'agit encore que d'un projet. Il faudra juger sur pièces. Mais avec la Caisse d'épargne, les projets étaient marqués «top secret»!

Sans doute pour garantir les intérêts des épargnants...

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 560 25 septembre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

560

Statut du sol et urbanisme

voqué lentement mais sûrement la montée d'une profonde insatisfaction.

Le bilan est lourd. On a construit n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment, des autoroutes en ville, des quartiers-camps de concentration, des immeubles au rabais. On a logé les gens sans se préoccuper du cadre de leur vie. Un gâchis.

La réaction est double.

D'une part préserver ce qui reste des signes du passé; d'autre part refuser le «nouveau» qui ne serait que la continuation des erreurs commises.

L'activisme des petits groupes qui surgissent de partout traduit en fait l'impuissance du plus grand nombre: les villes changent par des décisions anonymes.

Un jour un trou, un jour un immeuble nouveau, tout un quartier, un axe de grande circulation. Qui

décide de tout cela? Et selon quels critères exactement? Et quels étaient les choix, les intérêts en présence?

Les moyens d'intervention à disposition des citoyens, des habitants, sont aujourd'hui presque entièrement négatifs: actions d'opposition, de retardement. Proposer des solutions? Formuler des souhaits? Là, les cadres formels d'expression sont rares, voire inexistantes.

Que les autorités soient lassées de ce qu'elles appellent «cet urbanisme de palabres», que les promoteurs soient irrités face aux contraintes multiples qu'ils rencontrent, tant mieux. Ils apprennent à prendre en compte les aspirations des usagers, ils devront trouver des procédures nouvelles qui permettent de traduire ces aspirations.

Mais au-delà des formes à trouver pour qu'habitants et citoyens puissent enfin s'exprimer positivement, reste une contrainte primordiale qu'on ne sous-estimera pas: le statut du sol. Sans une profonde modification de ce statut, toutes les participations imaginables dévoileront rapidement leurs limites.

DÉBAT

AVS et LAMA même combat

«Soins à domicile: urgents depuis vingt ans» (DP 558). Une contribution à la prise de conscience de l'importance des frais que représente la santé publique et un appel au développement de cette forme plus humaine et moins chère de politique de la santé. N'oublions pas que la réalisation de ce dernier vœu passe toutefois par une modification de la loi sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA) qui risque bien de se faire attendre encore longtemps!

Ce pas a en revanche été franchi dans l'AVS puisque la 9^e révision de la loi (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1979) comporte un nouvel article

101 bis prévoyant des subventions pour l'encouragement de l'aide à la vieillesse en milieu ouvert.

Nous sommes là en plein dans le même sujet que les soins à domicile, avec le même but: maintenir chez elles les personnes âgées, en leur fournissant les services dont elles ont besoin.

D'où l'impression que l'AVS est plus souple, qu'elle épouse plus rapidement les «nouvelles» thèses. Attention! L'article 101 bis en question est déjà promis à la démolition, l'encouragement fédéral de l'aide à la vieillesse allant s'effacer au moment de la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons...

L'aide à la vieillesse: un domaine cantonal. A la bonne heure! Mais avec pour conséquence, certainement, que les cantons les moins développés à ce point de vue vont le demeurer si la manne fédérale

cesse de motiver certaines organisations pour cette tâche. Alors, allons-nous vers cette triste réalité: soins à domicile: urgents depuis vingt ans, et aide à la vieillesse: urgente pendant vingt ans encore.

R. B.

Réd. Notre correspondant a parfaitement raison: un véritable essor des soins à domicile sur le plan suisse passe par des modifications législatives importantes. Et le climat, comme nous le laissons entendre, n'est pas à l'optimisme béat dans ce domaine: en 1976, il n'y a pas même quatre ans, une des commissions fédérales qui tentait de réviser l'assurance-maladie ne balayait-elle pas une proposition de l'Office fédéral des assurances sociales de subvention annuelle de 20 millions pour le développement des soins à domicile (soutien à la «formation des formateurs» et planification des services par les cantons)?

Cela dit, on enregistre çà et là tout de même des signes encourageants dans ce secteur: une caisse, dans le canton de Vaud, n'offre-t-elle pas déjà jusqu'à 40 francs par jour d'indemnité pour soins infirmiers à domicile quand on peut prouver qu'il n'y a pas hospitalisation?

Le rôle des caisses-maladie? Citons encore Pierre Gilliland: «(...) Avec la révision de la LAMA de 1964, les caisses ont vu, en simplifiant, leurs devoirs croître sans que les moyens correspondants aient tous été accordés. Aussi sont-elles devenues prudentes face aux innovations. A mon avis, elles devraient être moins crispées lorsqu'elles envisagent les financements des prestations de soins à domicile. Il est vrai que leur part à la facture d'exploitation des hôpitaux n'est que de 1/5; aussi un nouveau transfert de charges pourrait — c'est une éventualité — résulter d'une réallocation mal négociée. Mais l'attentisme ne risque-t-il pas, en l'occurrence, de placer les caisses, de plus en plus fréquemment, devant l'alternative: participation aux soins à domicile ou paiement de journées d'hospitalisation? De toute façon, ne conviendrait-il pas d'anticiper et de surmonter les impasses qui se dessinent?»

L'aristocrate et le plébéien

Lisez-vous *La Nation*?

A mon avis, c'est actuellement ce qu'on trouve de mieux sur le marché pour qui désire un produit favorisant la sécrétion biliaire, purgeant le canal cholédoque, légèrement diurétique, faisant d'ailleurs l'unanimité, suivant leur point de vue et suivant les différentes affections considérées, des allo- et des homéopathes.

Dans le dernier numéro, notamment, un bel article d'A. Morel intitulé: *Aristocrate et sophiste*, dans lequel il s'en prend à Eric de Montmollin, aristocrate neuchâtelois qui éprouverait un «souverain mépris (...) envers le bon sens du commun des mortels». Titre savoureux: si être aristocrate, c'est faire preuve de générosité, d'ouverture à autrui, de largeur d'esprit, de simplicité, je dirais: d'humilité chrétienne, assurément Eric de Montmollin est un aristocrate, et tous ceux qui ont le privilège de le connaître abonderont dans mon sens. Et si le contraire de toutes les vertus énumérées plus haut devait être le propre du «commun des mortels», assurément encore M. Morel en serait le représentant autorisé, un «plébéien» au sens le plus fâcheux du terme.

Mais laissons cela: de quoi donc s'est rendu coupable l'auteur de *Ce petit Peuple* et d'*Empire du Ciel* pour s'attirer les foudres du châtelain de Valeyrès? D'avoir très modérément pris la défense des objecteurs de conscience et du pasteur Heller contre le préfet Gétaz.

Selon M. Morel, la défense de la Suisse ne peut être assurée que par l'armée, «institution que rejettent les objecteurs». «Il est absurdemment faux de présenter en face de cette défense armée la position des objecteurs comme une «autre possibilité de défense». Il n'y a aucune commune mesure entre la défense réelle du sol de la patrie et l'illusion idéaliste des objecteurs. Celle-ci ne pèserait pas lourd en présence des envahisseurs de l'Afghanistan.»

D'où l'on conclut que si l'Afghanistan a été envahi, c'est qu'il y avait là-bas trop d'objecteurs de conscience et que conséquemment sa défense armée laissait à désirer.

Question: M. Morel croit-il sérieusement qu'en face de l'armée soviétique, avec ses — disons au hasard — cinq mille avions, dix mille tanks, cinq mille missiles, etc., la «défense réelle du sol de la patrie» serait possible?

Mais continuons:

Toujours selon lui, «les idéalistes sont infiniment plus dangereux que les égoïstes»; celui «qui fraude le fisc commet un délit limité et ne fait pas de propagande pour inviter les autres citoyens à faire comme lui, à la différence de l'objecteur qui conteste un des fondements essentiels de l'Etat.»

Voilà qui est incontestable! On voit mal le fraudeur, le cambrioleur, le faussaire annoncer leurs intentions par le moyen de conférences de presse! Et c'est même en quoi ils sont dangereux, et pour tout autre que M. Morel plus dangereux que les idéalistes: ils se cachent et on ne les connaît pas! Qui sait? Peut-être moi (encore qu'employé de l'Etat, j'aurais beaucoup de difficultés...); peut-être M. Morel? Et s'il n'en est rien, nous voici l'un et l'autre injustement soupçonnés... Du moins, M. Morel ne court-il pas le risque d'être pris pour un idéaliste!

J. C.

A SUIVRE

«Pause», ce dernier week-end, à Zurich: pas d'affrontements violents d'une envergure comparable à celle enregistrée régulièrement ces derniers mois. Le contentieux révélé et ses prolongements politiques et policiers ne cessent cependant de mobiliser notre réflexion: l'inventaire — pour ne parler que de cela — de tous les «problèmes» qu'il ne sera plus possible d'évoquer de la même manière après Zurich 1980 qu'avant, n'est même pas terminé. Et ce point qui vous aura frappé comme nous: le silence de la Suisse romande officielle,

drapée, semble-t-il, dans un confortable sentiment de supériorité. Ne pas hurler avec les loups, soit; ne pas se lancer dans des autocritiques par trop platoniques, soit; mais ce silence apitoyé! Cette abstention risque de peser lourd dans la balance (de la justice et police) au moment où l'«affaire» débouche sur la scène fédérale, où les «durs» du gouvernement cantonal zurichois s'approprient à prendre le relais des autorités communales. Pour le reste, on peut se rendre compte des dégâts en profondeur en lisant le dernier numéro de «Tell» (n° 23 du 19 septembre — adresse utile: Baslerstr. 106, 8048 Zurich) qui donne des reflets des «violences» de ces deux dernières semaines avec, à la clef, des documents photographiques saisissants sur un «agent provocateur» reconnu comme ayant partie liée avec la police.

* * *

Une collaboration entre petits journaux? C'est fait, nous indique un aimable lecteur, qui précise ainsi les données que nous publions (DP 558: «Presse: à l'est de Lausanne»). «L'Ouest lémanique», «L'Est vaudois» et «Le Démocrate» (Delémont) échangent régulièrement, depuis plus d'un an, des pages entières, collaboration qui a été rendue possible par l'absence de concurrence entre ces publications et le développement d'équipements techniques compatibles (par ailleurs, il semble bien que la «petite guerre des rédacteurs» dont nous signalions l'existence dans le même article, entre le «Nouvelliste» et «L'Est vaudois» se soit bornée, ces dernières années, pour ce qui touche les journalistes, à un transfert de part et d'autre).

* * *

Le journaliste alémanique Oskar Reck a déclaré — un avis autorisé, s'il en est — que les années 80 seraient la décennie des médias. Et de souligner qu'il suffit d'investir 1,5 million de francs pour un projet radiophonique alors qu'il faut compter actuellement 20 millions de francs pour un nouveau quotidien. A son avis, un encouragement fédéral à la presse manque totalement de réalisme du point de vue politique.

DEDANS DEHORS

Bellechasse prend la parole

Les soussignés, détenus à Bellechasse, par la présente pétition, désirent attirer l'attention de Messieurs les délégués de la commission officielle du Grand Conseil genevois sur les exigences suivantes:

Création d'une instance de contrôle.

Les mesures disciplinaires et d'organisation interne (permissions, transferts de travail, soins généraux) sont, malgré des audiences bien souvent inutiles, soumises au libre arbitre du directeur seul. Nous demandons qu'une instance pluraliste composée de personnalités romandes et de détenus soit instaurée afin de contrecarrer certains abus.

L'instauration de cours officiels.

En nous référant au concordat donnant le droit à tout détenu de recevoir une formation, nous demandons:

— *La possibilité pratique et effective pour chaque détenu de recevoir une formation spécifique (apprentissage, université, recyclage).*

— *Que cette formation soit patronnée par des instituteurs reconnus et sanctionnés par un diplôme officiellement valable.*

— *Que cette formation soit reconnue comme travail, et par conséquent se déroule en dehors des heures de loisirs.*

Relation avec les mass-média.

Nous demandons la mise au point vis-à-vis de l'opinion publique au sujet de certains euphémismes parus dans les journaux. Le cachot reste un cachot et non une «cellule de réflexion».

Amélioration de la vie quotidienne.

Face aux problèmes de la vie quotidienne les détenus demandent la réalisation des points suivants:

— *La suppression des cachots et des cellules de force.*

— *L'instauration, comme ceci existe en Suède, Danemark, Pays-Bas, Italie et Espagne, de visites non surveillées dans les cellules.*

— *L'indexation du salaire des prisonniers à un taux correspondant à la durée des journées de travail (salaire actuel: 8.— à 12.— par journée de 9 heures).*

— *La possibilité pour tous les détenus de disposer de 150.— par mois pour les achats au magasin, afin d'éliminer les inégalités de traitement entre détenus.*

— *L'abolition de la censure du courrier.*

— *L'utilisation plus aisée des téléphones; donc l'ouverture permanente des cabines téléphoniques installées mais non équipées.*

— *L'abolition du contingentement des paquets.*

— *La gratuité des accessoires de travail (gants, chapeaux, distribution des imperméables à tout le monde).*

— *Des visites les jours de semaine.*

— *La possibilité de se présenter collectivement aux audiences.*

— *Qu'un effort soit fait pour une plus grande variété dans les menus.*

De plus nous souhaitons que les réfections du bâtiment afin d'adapter les cellules aux normes légales (surface, fenêtre, lavabo) soient entreprises le plus rapidement possible.

Nous souhaitons également que les délégués visitent plus à fond les établissements de Bellechasse, et plus particulièrement les cellules de force et les cachots.

Nous ne tolérerons aucune sanction à l'égard des soussignés.»

* * *

Une pétition de plus? Et avancée par des prisonniers! On sent d'ici le scepticisme général. Il n'empêche que nous voilà, gens du «dehors», une fois de plus confrontés à la vie de ceux qui sont «dedans»¹. Ces revendications des détenus de Bellechasse, dont le contenu est, à n'en pas douter, resté totalement étranger à la majeure partie de leurs lecteurs (de quoi se plaignent-ils? s'ils sont «dedans» c'est qu'ils doivent payer!), voici dans quelles circonstances elles sont nées, voici par quels détours elles nous sont parvenues. Le récit d'un des rédacteurs-signataires:

¹ Et si vous nourrissiez encore quelque illusion sur la façon dont cette pétition sera reçue, lisez donc, plus loin, ces minutes du Grand Conseil genevois consacrées précisément à une «affaire» pénitentiaire...

DEDANS

Une bouteille à la mer

Dans une cellule, le soir. Les copains du couloir se retrouvent après souper, après le travail, après toute l'absurdité du monde pénitentiaire. Boire du

thé, faire la chronique des événements courants, parler de la prison, évidemment. De quoi d'autre parler ici?

Francisco a demandé à l'audience chez le Directeur de pouvoir suivre des cours à l'Université. Il s'appuie sur le règlement, sur le concordat romand d'exécution des peines, sur le Code pénal. Il y a eu des précédents, paraît-il. Réponse: «Etudiez le

soir, par correspondance.» Après dix heures quotidiennes aux patates... En rire, ironiser. Les hommes peuvent crever, patates et betteraves passeront toujours.

La pétition est née. On ramasse pour le berceau toutes les revendications suspendues en l'air.

Premier point, essentiel: mettre un terme à l'autocratie d'un Directeur qui peut tout, seigneur et

maître sur le domaine. Le règlement est un chef-d'œuvre d'hypocrisie juridique: tout y est garanti, sauf les droits du détenu. Son statut doit rester ce qu'il est: précaire, avant tout. Le prisonnier doit rester docile parce que son destin est incertitude. Vivre avec le maton dans la tête.

Cottet, conseiller d'Etat fribourgeois, le rappelait encore l'autre jour: Bellechasse, c'est d'abord 400 hectares. Les détenus, ceux qui, contraints et forcés, y travaillent? accessoire, secondaire.

II. LES COPIES SOUS LES BLOUSES

Jean-Christophe tape à la machine, la pétition, toute la soirée.

Trop de bruit. Un gardien vient voir; la cellule est remplie de papier, de carbones épars. Au matin, les copies du texte circulent sous les blouses. Un détenu par couloir est chargé de collecter les signatures. Dans le même temps, on apprend que les commissions de visite des prisons des Grands Conseils de Fribourg et Genève arriveront à Bellechasse dans une semaine. Ça tombe bien: c'est à eux que nous remettons la pétition.

Bonne récolte de signatures: cinq couloirs sur six, 54 signatures sur environ 85 prisonniers.

III. DEVANT LE DIRECTEUR

Samedi soir. Lundi, Jean-Christophe sera reçu par la commission fribourgeoise. Les listes sont soigneusement planquées en différents endroits.

On a l'impression que les cellules ont été plus longuement, plus méticuleusement fouillées que d'habitude (le Règlement prévoit «en règle générale» la présence du détenu lors des fouilles; règle générale devenue, faut-il le préciser, exception).

Les couloirs vont être fermés; chacun regagne sa cellule, en attendant d'être bouclé pour la nuit. Jean-Christophe entend taguener la clé dans la serrure. Le gardien vient le chercher pour l'amener dans le bureau du Directeur, chose tout-à-fait

inhabituelle, et qui ne présage rien de bon. Rentsch ne paraît pas de meilleure humeur que d'habitude.

— Donnez-moi cette pétition!

— Je ne l'ai pas sur moi...

— Allez la chercher!

Le gardien raccompagne Jean-Christophe à sa cellule, le voit sortir l'une des listes de sa cachette... pourvu que le maton ne trouve pas les autres... ça à l'air de passer... retour dans le bureau directorial. Rentsch regarde la feuille, la colle sous son nez. Rien à faire, impossible de la lire, il est complètement miro, à moitié aveugle: quand on est assis face à lui, son regard qui part dans tous les sens ne peut être croisé. Le papier est rendu par le Directeur au détenu:

— Lisez!

Un paragraphe suffit, Rentsch a compris, interrompt la lecture, reprend la pétition, renvoie Jean-Christophe dans sa cellule après avoir bouclé le dangereux papier dans un tiroir.

IV. LES MOUCHARDS EXISTENT

Dimanche soir. La première liste sommeille toujours dans le bureau de l'attentif Directeur, mais les copies font leur petit bonhomme de chemin. Les responsables de couloir ramènent une par une les signatures. Personne ne doute que Jean-Christophe ait été dénoncé. On a même des soupçons précis. Déception: les mouchards existent, Judas trompés et misérables, à qui le mépris convient mieux que la haine en guise de réponse. Tout Bellechasse s'assoupit. Hantise: demain, boulot!

Stupéfaction (heureuse) pour Jean-Christophe. Quelques minutes avant l'heure d'être bouclé, on le reconduit chez Papy Rentsch, qui lui rend la pétition:

— Je vous la rends. C'est votre droit de faire ces choses-là.

Jean-Christophe, un sourire en coin, s'en sort sans mal.

V. DÉPUTÉS, HONORABLES ET REPLETS

1^{er} septembre/4 septembre.

Lundi, puis jeudi, nous avons été reçus par les commissions des Grands Conseils de Fribourg et Genève, leur avons remis la pétition et les signatures — qui ont été transmises pour procès verbal. Le Président de ces Messieurs-les-Députés, honorables et replets autant que vasouillardards (les députées valent cent fois mieux, merci pour elles et pour nous!) a têt fait de nous expliquer que la commission ne dispose que de pouvoirs consultatifs, très limités, mais d'aucun pouvoir réel, qu'il y a le fédéralisme, le chacun-pour-soi, l'administration et que tout se résumera en une mention dans un volumineux rapport annuel vite lu et encore plus vite approuvé, au mieux lors d'une douillette séance du Parlement fribourgeois. Okay, Coco, on a compris: tout était peine perdue, on a gâché votre course d'école pour clercs de notaires trop bien fringués pour être utiles à quoi que ce soit.

Vaseuse discussion sur quelques points de la pétition:

— vous demandez des visites privées dans les cellules?

— ...

— ... que les détenus puissent recevoir en privé leur épouse ou leur petite amie, quoi?

— par exemple, pourquoi pas?

— mais vous allez créer des inégalités entre les détenus qui ont une femme et ceux qui n'en ont pas!

Lutte héroïque contre la tentation de répondre:

— Que Bellechasse en fournisse à tout le monde, et plus d'inégalité!

Mais on a compris très rapidement, Claude, Jean-Christophe et moi: rien à tirer de ces tristes zèbres.

SUITE AU VERSO

SUITE

Une bouteille à la mer

Rien de mieux à faire que d'en rire. Un peu de cynisme en plus ou en moins, au point où nous en sommes...

Oh, camarades députées socialistes dans cette foule galère, qui m'avez retenu par le col, comment diable faites-vous pour supporter ces zabouets?

VI. C'EST LOIN, BELLECHASSE

Rentsch refuse que nous rendions compte aux autres détenus des résultats de nos entrevues parlementaires. Un texte clandestin les résumant — elles étaient déjà si pauvres... — va circuler sous le manteau. Le texte est paru dans «La Liberté», la «Tribune de Lausanne», dans «Tout Va Bien». A Genève, rien, black-out. C'est loin Bellechasse, et pas intéressant. Ils l'ont reçue pourtant, et plutôt deux fois qu'une...

DEHORS

Entre gens de bonne compagnie

«(...) La conception de la condition pénitentiaire que je m'emploie à améliorer constamment, ça c'est mon rôle. Et je considère que c'est plus important que de courir chaque fois qu'un détenu me sonne. Il est exact, comme l'a dit M. Fontanet, que je ne suis pas homme à me précipiter. Il faut aussi savoir que les détenus ne sont pas toujours au clair sur ce que sont leurs besoins véritables. La preuve, c'est qu'ils sont ici. Une fois dans leur vie, ils ont mal compris où étaient leurs intérêts et ils se sont retrouvés en taule. Les commissions, des sages

Mécontents, comme toujours, les détenus. Prisonniers, et mécontents. Moral, humaniste, prévu pour, tout ça. Morale, humaniste, inhumaine prison. On a vite compris, quand on y est, quand on y est comme «client» de la punition distribuée comme des cornets surprises par quelque tribunal sûr de son bon droit et de notre mauvais (bas) fond. Il comprend vite, le détenu, alors il signe en grosses lettres naïves au bas de feuilles graisseuses, en attendant la prochaine escarmouche. Qui viendra quand le voudra le petit chef, le moins petit chef, ou le grand chef, bureaucrate mâtiné de féodale boyardise traitant les moujiks qu'il ne voit pas — et qui ne l'intéressent guère — avec cette inimitable mélange de paternalisme autoritaire et de suspicion inquiète qui rend si lourde l'atmosphère de toutes les prisons, faites, construites et gérées pour cela: pour qu'à chaque moment, à chaque geste et à chaque mot, on sache et sente bien que nous sommes «en les murs», ni citoyens ni individus: détenus, simplement.

Robert Zimmermann
(et P. H.)

et des visiteurs officiels, ont longuement entendu les détenus, mais il y avait des mots d'ordre. Je m'étonne de la naïveté des commissions: les listes de revendications avaient circulé avant! Mais ils semblent que les détenus ont un tel impact que s'ils rotent de travers, toute la République en parle... Mon prédécesseur à Saint-Antoine, dont on chante les louanges, passait son temps à courir chez les détenus. Un directeur de prison ne doit être qu'un dernier recours. Il serait faux que Dieu le Père arrive au premier coup de sonnette.» Vous souvenez-vous de ces phrases? Elles sont de M. Michel Hentsch, directeur de la prison préventive de Champ-Dollon à Genève, qui répondait au début de l'année aux questions d'une journaliste du «Nouvel Illustré». Nous les avons publiées,

avec d'autres de la même eau (DP 537): elles jetaient une lumière tellement crue sur le fonctionnement quotidien de la prison la plus moderne de Suisse romande qu'il fallait que nous vous fassions partager notre indignation.

LE «DERNIER BATEAU»

Ces phrases-là ont eu, au Grand Conseil genevois, un prolongement parlementaire. Le député socialiste (et journaliste) Michel Jörimann interpellait immédiatement le Conseil d'Etat, demandant, entre autres, si ces déclarations avaient bien été tenues sous la forme rapportée et si non, pourquoi elles n'avaient pas reçu de démenti. La réponse de l'Exécutif est venue deux mois plus tard. Et là encore, sans plus de commentaires, nous citons «in extenso» les propos tenus. Une conclusion s'impose: M. Michel Hentsch était donc bien habilité à déclarer, après sept morts par suicide dans la prison préventive qu'il dirige — citons toujours — «On monte les choses en épingle, parce que c'est généreux de s'occuper du sort des prisonniers, de la gauche à la droite — même les libéraux genevois prennent ce dernier bateau — mais je dis qu'à Champ-Dollon, ça ne va pas si mal que ça, dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de leur sort.»

LE DIRECTEUR N'ÉTAIT PAS «TRÈS CONTENT»

Séance du Grand Conseil genevois, 8 mai 1980 (soir). M. Guy Fontanet, président du Conseil d'Etat, au député Jörimann:

«Il est un peu difficile de répondre quand on nous pose un problème qui tient à la liberté d'expression que l'on respecte chez autrui et lorsqu'on nous propose de discuter de déclarations que d'autres ont faites.

M. Hentsch, comme vous, comme moi, a encore le droit de s'exprimer et de n'être pas censuré. Vous êtes orfèvre en la matière, Monsieur Jörimann.

Vous admettriez mal que l'on dépose une interpellation pour demander si, effectivement, ce que X a déclaré dans tel ou tel journal était vraiment conforme à la vérité, ce qu'on en pense, etc.

Je ne veux cependant pas échapper à ma responsabilité, et, en l'occurrence, je dois dire qu'à travers une partie des propos tenus par M. Hentsch, recueillis par un journaliste qui l'a interpellé, on sent bien que M. Hentsch n'est pas très content: vous n'avez pas lu toutes ses déclarations puisqu'il parle aussi des menaces que sa femme et lui ont reçues, de sa voiture qui a été l'objet d'un attentat. Vous avez dit vous-même, étant du métier, que le journaliste, souvent, prend les propos qui lui sont donnés en faisant un tri, pas forcément malhonnête, mais pour établir la sorte de démonstration qu'il entend apporter.

FÂCHÉ!

J'ai répondu à M. Hentsch qui m'a demandé s'il pouvait être interpellé, car il se sentait attaqué: «Oui, vous pouvez parler avec tel ou tel journaliste.» Lorsque j'ai lu l'article, j'ai dit à M. Hentsch: «Je suis désolé, mais vous me fâchez en tenant des propos qui viennent d'être relatés.» Il m'a alors affirmé que les propos mis dans sa bouche ne sont pas exactement ceux qu'il avait prononcés et il a d'ailleurs écrit une lettre d'excuses à M. Voldet¹, en disant: «Je n'ai pas voulu vous attaquer et je m'excuse à votre endroit...» (J'ai cette lettre sur moi, mais je ne vous la lirai pas) «Les propos que l'on me prête n'ont pas été compris ni transcrits tels que je les avais tenus à votre égard. Je tiens à m'excuser de ce que l'on met dans ma bouche.»

Que dire de plus? M. Voldet a été un excellent directeur de prison; il a fait un travail d'apôtre et, après avoir préparé la prison de Champ-Dollon avec mon prédécesseur, il est tombé malade. Il a fait une dépression, comme tout le monde le sait,

et il m'a alors donné son congé. Par conséquent, personne ne l'a chassé. Il a quitté Saint-Antoine parce qu'il ne pouvait plus tenir le coup.

J'ai demandé à M. Hentsch ce que signifiait exactement les propos qu'on lui prêtait à ce sujet. Il m'a répondu: «Je ne veux pas faire comme M. Voldet et me retrouver dans la même situation, c'est-à-dire tomber malade.»

TENIR LE COUP DANS UNE PRISON

Il faut savoir tenir le coup dans une prison. C'est un métier très difficile. Je tiens à rendre hommage à M. Voldet qui fut et est un homme de cœur et de grande qualité. Dans le poste qu'il occupe actuellement — M. Donzé pourra le confirmer — il remplit magnifiquement la fonction que l'Etat lui a confiée.

Quant à la deuxième interview², elle est conforme aux propos qu'il a tenus; je lui avait dit: «Vous savez, avec les journalistes, il faut parfois leur demander de nous soumettre, avant publication, le texte relatant vos propos.» Cette fois, le texte a été corrigé et, ensuite, présenté à M. Hentsch.

Après tout, les directeurs de prison n'ont pas toujours à discuter et à se disculper. Je regrette beaucoup que l'on raconte partout beaucoup de choses sur Champ-Dollon. J'y mettrai ordre car, après tout, si les fonctionnaires ont le droit de se défendre lorsqu'ils sont interpellés et attaqués, ils n'ont pas à bavarder tous les jours à la radio ou à la télévision ou avec les journaux.»

Affaire classée, donc!

¹ L'ancien directeur de la prison Saint-Antoine dont il est question plus haut.

² Interview donnée à «24 Heures» le 29 avril 1980.

Les chambres parallèles

Dans l'été noir
cette maison chantait
Mais nous autres captifs
des chambres parallèles
on entendait l'océan seul
pleurer ses morts
Et les oiseaux
comme des frères obscurs
crier sous la torture
Les mots qu'on se disait
tombaient droit dans les puits
La difficile aurore
nous inondait parfois
d'une sueur amère
On s'appelait
Mais le vent seul entraînait
Les chambres parallèles
pour nous punir rêvaient
qu'on s'était retrouvés
Au réveil nos deux lits
n'étaient plus qu'un fossé

Georges Haldas

POINT DE VUE

Le fond de l'air est frais

Dans «Le Nouvel Observateur» (15.9. p. 38) les lignes suivantes: «A son dernier congrès, le Syndicat général de l'éducation nationale (CFDT) a adopté une motion qui est passée à peu près inaperçue mais dont l'intérêt est pourtant considérable: elle propose d'insérer entre la fin des études secondaires et le début des études supérieures une phase obligatoire de prise de contact avec la vie sociale et professionnelle.» Tiens, voilà qui devrait intéresser la Société pédagogique romande, non? J'attends cordialement les commentaires.

* * *

Renouveau de la controverse, dans le canton de Neuchâtel, à propos du sucre complet.

Quelques points, intermédiaires, d'interrogation.

Les sels minéraux et les vitamines exercent-ils, oui ou non, une quelconque action bactériostatique? En d'autres termes, limitent-ils, inclus dans le sucre complet, la dégradation du sucre en acides cariogènes par les bactéries de la bouche? Biochimistes, une réponse, svp.

Les tests sur le rat menés par le Dr Mühlemann («Swiss Dent», 1980, 1-2) — dont les résultats montrent une semblable cariogénicité du sucre raffiné et du sucre complet — ne devraient-ils

pas être repris, avec des procédures d'analyse différentes, de manière qu'on puisse disposer des habituels et nécessaires résultats de contre-épreuves?

Comment se fait-il qu'il y ait, par ailleurs, un pareil acharnement, chez certains dentistes, à dénigrer et le sucre complet et les travaux du Dr M.-H. Béguin?

On attend toujours des organisations professionnelles de dentistes qu'elles fassent interdire, dans les magasins, les étalages de saloperies sucrées, placés près des caisses, véritables *trappes* pour les mômes.

La liberté du commerce est infiniment plus cariogène que le sucre complet.

* * *

Statut des saisonniers.

Discussion avec trois ouvriers portugais, de 24, 26 et 27 ans, tous trois saisonniers, tous trois mariés, tous trois pères de familles.

Conclusion: le statut actuel de saisonnier est humainement abject, économiquement absurde, culturellement stalinien.

Mais le directeur de l'OFIAMT semble lui trouver plein de vertus. Bonny, à Moscou!

* * *

Manifestations à Zurich.

Des passants, des commerçants, des bien-pensants réclament l'intervention de l'armée.

Clients tout désignés pour les vendeurs de chemises noires ou brunes.

La majorité des rentiers de l'AVS — selon l'enquête publiée par le FNRS — mène une vie plutôt confortable¹. Bien.

Jusqu'à quel âge?

On attend toujours que soit mise sur pied l'enquête sur la mortalité par groupes socio-professionnels.

Pas de doute que l'espérance de vie varie fortement d'un groupe à l'autre.

On en conclut, schématiquement, que, pour une part non négligeable, ce sont, une fois de plus, ceux qui ont mené une vie peu confortable qui payent la vie plutôt confortable de ceux qui ont toujours mené une vie plutôt confortable.

Qu'on cesse donc, une fois pour toutes, de parler de solidarité. Faut pas plaisanter avec la mort.

* * *

Bien le bonjour chez vous, tout de même.

Gil Stauffer

¹ Rappelons que dès la parution de la première ration de chiffres publiée par les chercheurs en question, nous avons procédé à une longue analyse des méthodes utilisées et des «conclusions» tirées par les scientifiques bernois. Pour l'instant, restons-en là (DP 514, 532, 536, 537 et 538) sur ce sujet dont on ne dira jamais assez — les examens de fond des problèmes soulevés ont été dramatiquement rares dans les milieux scientifiques et journalistiques — l'importance capitale pour l'avenir de la politique sociale helvétique: les derniers documents parus ne nous sont pas encore parvenus... un hasard? (Réd.)

AVOCATS: LES VENDUS ET LES AUTRES...

Dans la foulée de cette affaire d'un avocat arrêté (DP 557), le président des juristes démocrates de Suisse, M^e Rudolf Schaller, n'y va pas de main morte dans une interview accordée à l'hebdomadaire du Parti du travail, la «Voix ouvrière» du dernier week-end. Si nous résumons sa démonstration rapportée par un certain Jacob Berger, il y a

aujourd'hui trois sortes d'avocats en Suisse: d'abord «ceux qui sont au service des grandes banques, des spéculateurs immobiliers, des industriels» («ce sont eux les avocats politiques — cette appellation n'est généralement employée que pour les avocats progressistes — car ils défendent ouvertement, parfois même illégalement, les intérêts de la classe bourgeoise»); puis ceux qui «exercent leur métier sans se poser de questions sur leur fonc-

tion» et qui, pour M^e Schaller, ressemblent un peu aux prostituées: «qui me paye, je défends», disent-ils, «qui me paye mieux, je défends mieux»; et enfin les avocats «démocrates et progressistes» qui «se distinguent du lot par leur orientation politique»: «ce sont les avocats du peuple et ils travaillent par conviction»; «ils ne défendent jamais les intérêts de la bourgeoisie, surtout lorsque celle-ci s'oppose à des salariés.» Un plaidoyer pro domo?